

COMMUNE DE CHAMPDRAY

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

L'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit notamment « qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et recettes réalisées sur l'année 2022.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents communaux. De l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

I. La section de fonctionnement

a) Généralités :

Le budget de fonctionnement permet d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre.

b) Les principales dépenses et recettes de la section (somme sans les centimes) :

| DEPENSES | MONTANT | RECETTES | MONTANT |
|-------------------------------------|------------------|-------------------------------------|------------------|
| Dépenses courantes | 50 794 € | Recettes des services | 7 450 € |
| Dépenses de personnel | 58 730 € | Impôts et taxes | 67 174 € |
| Autres dépenses de gestion courante | 47 043 € | Dotations et participations | 80 694 € |
| Autres dépenses | 1 523 € | Autres recettes de gestion courante | 73 793 € |
| Amortissements de travaux | 91 € | | |
| Total général | 158 181 € | Total général | 229 111 € |

Les dépenses de fonctionnement sont constituées principalement par l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées... (= Dépenses courantes du tableau), les salaires et charges du personnel municipal (= Dépenses de personnel du tableau), les indemnités des élus, les participations aux Syndicats, les subventions (= Autres dépenses de gestion courante du tableau) et les intérêts des emprunts à payer (= Dépenses financières du tableau).

Les recettes de fonctionnement correspondent essentiellement aux sommes encaissées au titre des impôts locaux (= Impôts et taxes du tableau), aux dotations versées par l'Etat (= Dotations et participations) et le reversement du Budget Bois (= Autres recettes de gestion courante).

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de CHAMPDRAY à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

COMMUNE DE CHAMPDRAY

c) La fiscalité :

Les taux des impôts locaux pour 2022

concernant les ménages : Taxe d'habitation : 15.48 %
 Taxe sur le foncier bâti : 36.05 %
 Taxe sur le foncier non bâti : 17.85 %

concernant les entreprises : Cotisation foncière des entreprises (C.F.E.) : 22.52 %

Le produit de la fiscalité locale s'élève à 53 768 € pour les ménages et 2 543 € pour les entreprises.

d) Les dotations de l'Etat :

Les dotations de l'Etat s'élèvent à 60 696 €.

II. La section d'investissement

a) Généralités :

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets des élus à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule...

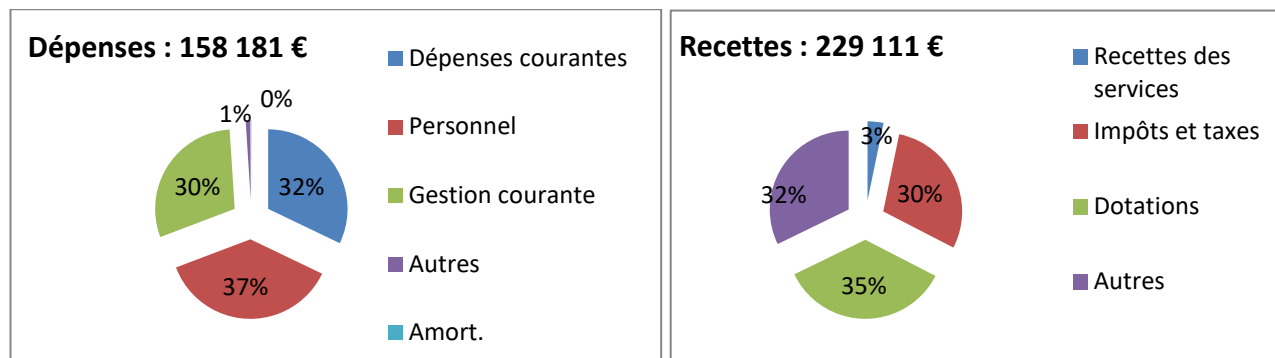
b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement (sommes sans les centimes) :

| DEPENSES | MONTANT | RECETTES | MONTANT |
|-----------------------------------|------------------|--|------------------|
| Remise en état bâtiment existant | 43 402 € | D.E.T.R. remise en état bâtiment existant | 4 222 € |
| Construction d'un garage | 3 369 € | F.C.T.V.A. | 920 € |
| Extension de réseaux | 7 928 € | Excéd. de fonction. capitalisé (C/1068) | 110 788 € |
| Accessibilité bâtiments communaux | 33 208 € | D.E.T.R. accessibilité bâtiments communaux | 3 898 € |
| Moyenne cloche | 21 551 € | D.E.T.R. moyenne cloche | 2 155 € |
| Autres dépenses | 4 803 € | Amortissements de travaux | 91 € |
| Total général | 114 261 € | Total général | 122 074 € |

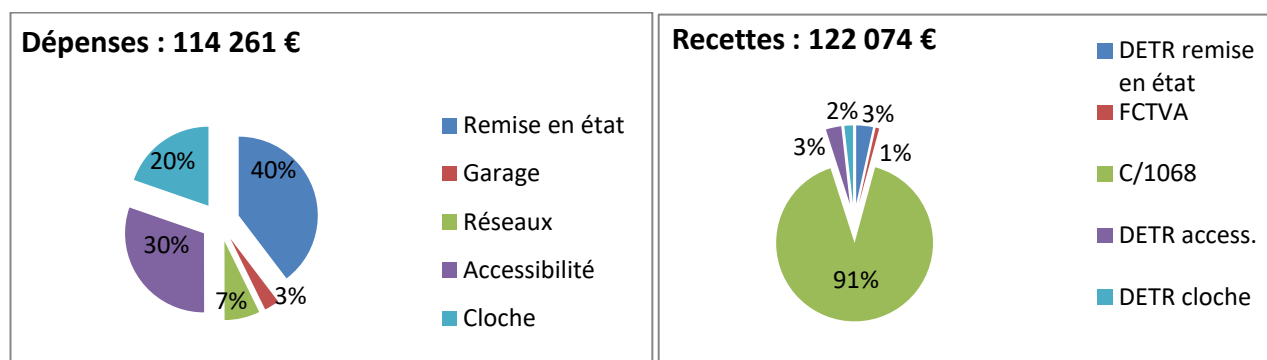
COMMUNE DE CHAMPDRAY

III. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

a) Recettes et dépenses de fonctionnement :



b) Recettes et dépenses d'investissement :



c) Principaux ratios :

| Informations financières – ratios | Valeurs |
|---|----------|
| Dépenses réelles de fonctionnement/population | 836.45 |
| Produits des impositions directes/population (189) | 299.33 |
| Recettes réelles de fonctionnement/population (189) | 1 212.22 |
| Dépenses d'équipement brut/population (189) | 604.55 |
| Encours de dette/population (189) | 0.00 |
| DGF/population (189) | 289.06 |
| Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement | 0.3714 |
| Dépenses de fonct. et remb. de la dette en capital/recettes réelles de fonct. | 0.6900 |
| Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement | 0.4987 |
| Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement | 0.00 |

d) Etat de la dette :

Plus d'emprunt en cours pour la commune depuis novembre 2020.